

Médicament : le Maroc vise l'alignement sur les standards internationaux

Compte Test - 2026-08-16 16:19:01 - Vu sur pharmacie.ma

Adoptée en juin 2026, la réforme de la loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie constitue une étape majeure dans la modernisation du secteur pharmaceutique marocain. Elle ambitionne notamment de renforcer la pharmacovigilance, moderniser les autorisations de mise sur le marché (AMM) et rapprocher le système réglementaire national des standards de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La réforme impose notamment aux établissements pharmaceutiques de désigner un responsable de pharmacovigilance et renforce leurs obligations en matière de surveillance des effets indésirables des médicaments. Elle prévoit également une intensification des inspections après commercialisation, comme elle prévoit de renforcer la lutte contre les médicaments falsifiés. Autre évolution importante : la modernisation des procédures d'AMM. Des autorisations conditionnelles ou accélérées pourront faciliter l'accès à certaines thérapies innovantes et répondre plus efficacement aux situations d'urgence sanitaire. Une AMM spécifiquement dédiée à l'exportation permettra par ailleurs aux industriels marocains de fabriquer des médicaments destinés à des pathologies peu ou pas présentes au Maroc, notamment certaines maladies tropicales. Au cœur de cette réforme figure surtout l'objectif d'atteindre le niveau 3 de maturité réglementaire (ML3) de l'OMS. Évalué à travers 268 indicateurs, ce niveau atteste qu'une autorité réglementaire dispose d'un système stable, performant et conforme aux standards internationaux pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et vaccins. Son obtention renforcerait la crédibilité internationale de l'Agence marocaine des médicaments et des produits de santé (AMMPS), favoriserait les investissements et pourrait faciliter la reconnaissance des AMM marocaines à l'étranger. Elle constituerait ainsi un puissant levier pour développer les exportations et renforcer la souveraineté pharmaceutique nationale. Avec cette réforme, le Maroc ambitionne donc non seulement de moderniser sa régulation, mais également de valoriser davantage le médicament « Made in Morocco », une condition nécessaire pour faire du Royaume un hub pharmaceutique régional.